

Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2018



Budgets eau

www.cc-clermontais.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES  DU CLERMONTAIS

Créés en Novembre 2017, les trois budgets annexes eau, en régie ou DSP, vont permettre comptablement l'exploitation du service nouvellement transféré à compter du 1^{er} janvier 2018. L'ensemble de ces budgets sont régis au sein de budgets annexes distincts, soumis à une nomenclature M49, relative aux budgets d'eau et d'assainissement. Leur équilibre est une obligation légale, aucune subvention d'équilibre ne sera donc mentionnée au sein de ces budgets, contrairement aux budgets de services. Enfin, les budgets en régie « Interc'Eau » font l'objet d'une régie à autonomie financière.

Chacun des budgets a été construit d'une part, sur la base des comptes administratifs collectés au sein des communes du Clermontois. Et, d'autre part, des ajustements prévisionnels liés à la mise en place du service au sein de l'intercommunalité.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE EAU « INTERC'EAU »

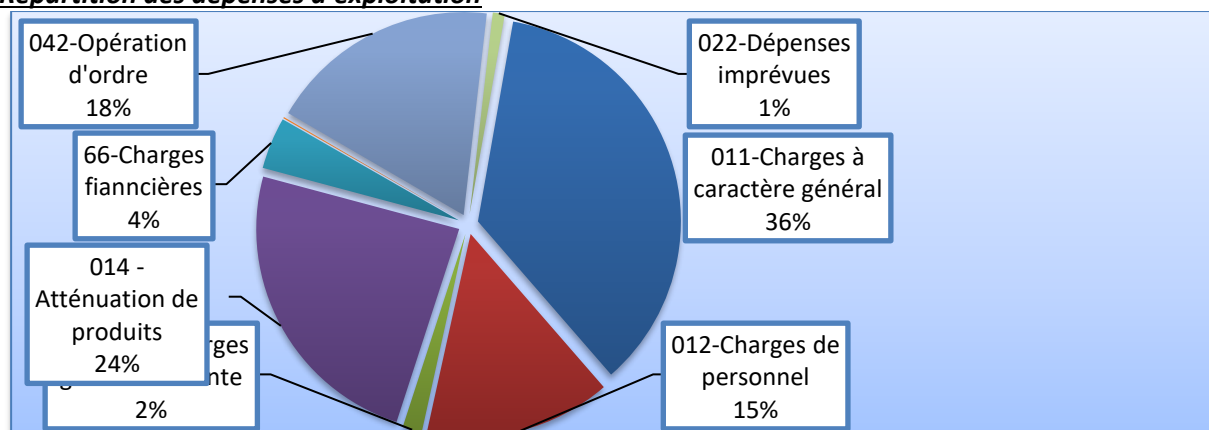
Section d'exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	750 072,00	70	Produits des services	1 838 375,00
012	Charges de personnel	311 752,00	74	Subvention d'exploitation	66 903,00
014	Atténuation de produits	507 157,00	75	Autres produits courants	4 800,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	77	Produits exceptionnels	82 674,00
023	Virement à la SI	2 282,00	042	Opérations d'ordre	106 834,00
042	Opérations d'ordre	387 285,00			
65	Autres charges courantes	32 420,00			
66	Charges financières	86 618,00			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00			
Total Fonctionnement		2 099 586,00	Total Fonctionnement		2 099 586,00
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	1 904 287,00	13	subventions	1 049 438,00
16	Remboursement capital emprunts	295 656,00	16	Emprunt/avance	993 772,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00	021	Virement de la SE	2 282,00
040	Opération d'ordre	106 834,00	040	Opération d'ordre	387 285,00
Total Investissement		2 326 777,00	Total Investissement		2 326 777,00

1. Section d'exploitation

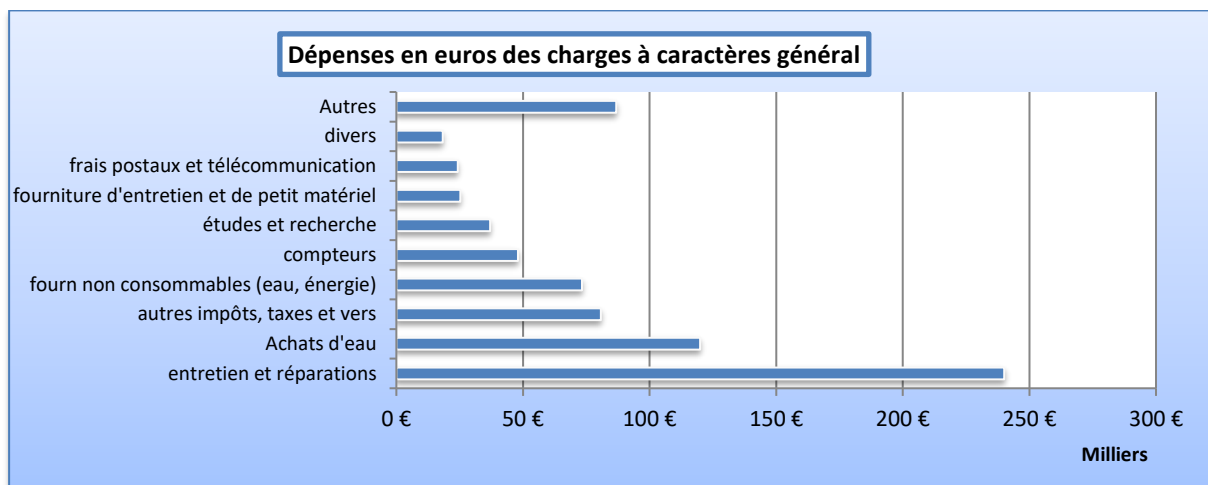
1.1. Les dépenses d'exploitation

Composées entre autres des charges à caractère général, des charges de personnel, des charges financières et des atténuations de produits les dépenses d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement de la régie et le quotidien du service: prestations de services auprès des usagers, matériels techniques et administratifs, charges liées à l'utilisation du bâtiment, actions de communication diverses, la rémunération du personnel....

Répartition des dépenses d'exploitation



Le montant des **charges à caractères général** s'élève à 750 072 euros, elles comprennent les dépenses liées à la structure et à la mise en place de la régie. Elles sont principalement décomposées comme suit :



Parmi les **charges à caractère général**, on peut retenir :

- Les dépenses relatives à l'entretien et la réparation des installations, et qui nécessitent le recours à un prestataire (entretien des réservoirs, entretien des stations de chloration, suivi sanitaire de l'ARS, réparation de fuite,...),
- Les achats d'eau correspondant aux volumes d'eau achetés auprès des autres collectivités ;
- Les autres impôts et taxes, comprenant essentiellement les redevances prélèvement à rétrocéder à l'Agence de l'Eau RMC,
- L'achat de compteurs en vue de renouveler 10 % du parc de compteurs abonnés.

Les **charges de personnel** pour un montant de 311 752 euros. Elles représentent environ 15% des dépenses d'exploitation. Ces dépenses correspondent aux 16 ETP prévus dans l'organigramme validé lors des comités techniques de 2017 ; avec une répartition de entre l'eau et l'assainissement.

Les charges de personnel incluent également les rémunérations relatives aux astreintes de décision et d'exploitation.

Les **charges financières**, correspondant aux intérêts de la dette, issus des emprunts antérieurs générés par les communes, ainsi que ceux réalisés pour le compte des investissements de 2018.

Les **atténuations de produits**, qui correspondent aux redevances pollution perçues au nom de l'Agence de l'eau à travers la facture d'eau des abonnés ; et qui lui sont donc rétrocédées à terme échu. En ce sens, les recettes et dépenses relatives à ces redevances s'équilibrent. Pour l'année 2018, les montants prévus, tant en dépense que recette, correspondent aux redevances perçues par les communes lors de l'année 2017 et celles qui seront perçues par la régie intercommunale lors de la facturation 2018.

Parmi les autres chapitres budgétaires, on peut également citer :

- Les **dotations aux amortissements et provisions** qui comptabilisent la dépréciation irréversible des équipements et subventions d'investissement,
- Les **autres charges de gestion courante** correspondant à l'achat de licence informatique,
- Les charges exceptionnelles et dépenses imprévues ; pour un montant de 20 000 euros.

Pour terminer, il est prévu un virement de la section d'exploitation vers la section investissement pour un montant de 2 282 euros.

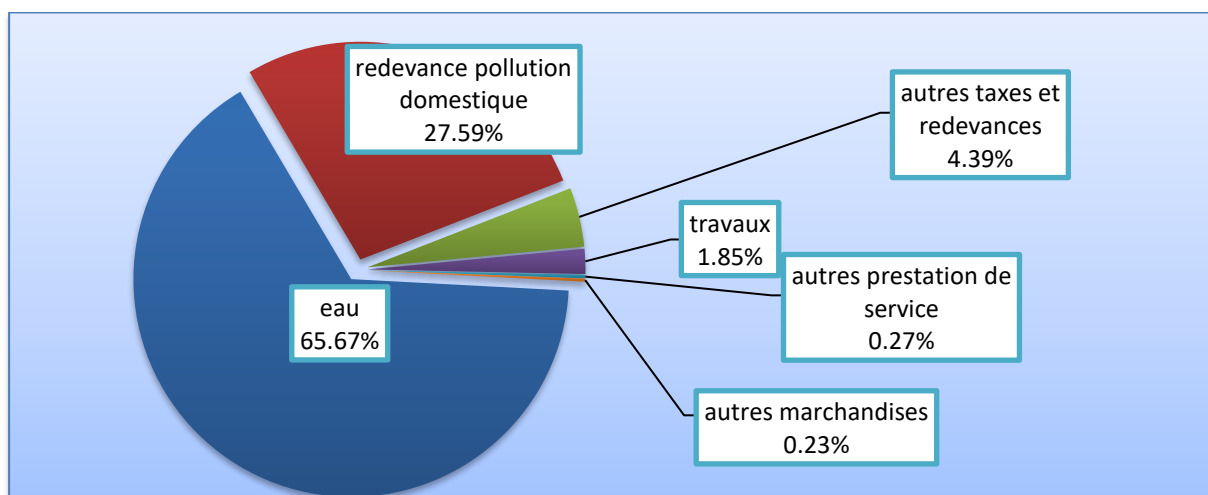
1.2. Les recettes d'exploitations

Les recettes sont prévues dans le cadre du Budget Primitif 2018 à hauteur de 2 099 586,00 euros. Cette prévision de recettes comprend :

- Les ventes de produits représentant 88% des recettes d'exploitation,
- Les subventions d'exploitation,
- Les produits exceptionnels,
- Les opérations d'ordre.

Les ventes de produits :

Répartition des produits de services



La vente d'eau représente environ les deux tiers des ventes de produits, soit environ 1 207 208 euros. Ces prévisions ont été définies sur la base des prix de l'eau 2018 votés lors du Conseil Communautaire du 7 novembre 2017. Les abonnements (parts fixes des factures d'eau) représentent près 19,8% des ventes d'eau.

Les autres recettes sont composées :

- Des redevances de pollution domestiques perçues au titre de l'Agence de l'Eau RMC, selon le principe de pollueur – payeur, pour un montant de 507 157 euros,
- Des autres taxes et redevances, correspondant à la redevance prélèvement perçue au titre de l'Agence de l'Eau RMC, selon le principe préleveur – payeur, pour un montant de 80 738 euros,
- De la refacturation des travaux de branchement d'eau aux abonnés, selon les modalités votées par délibération du 07 Novembre 2017.

Les subventions d'exploitation :

Pour un montant annuel de 66 903 euros, elles correspondent au financement des postes de Directeur du service et de la chargée de mission pollution diffuses par l'Agence de l'Eau RMC.

Les produits exceptionnels

Pour un montant de 82 674 euros, ils correspondent aux participations exceptionnelles des communes à hauteur de 10 euros par abonné afin d'accompagner la mise en place de la régie intercommunale.

Recettes d'ordre

Elles correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement.

2. Section d'investissement

2.1. Les dépenses d'investissement

Par ordre budgétaire Les dépenses d'investissement comprennent :

- les opérations d'investissement,
- le remboursement du capital de la dette,
- les opérations d'ordre,
- les dépenses imprévues,

Les opérations d'investissement.

Ces opérations d'investissement se répartissent comme ci-dessous :

n°	Libellé Opération	Montant TTC
1	Réhabilitation de réseaux	564 000,00
2	Travaux captage AEP	240 000,00
3	Projet intercommunaux	790 492,00
4	Mise en place du service	169 679,00
5	Opérations antérieures	140 116,00
TOTAL		1 904 287

Opération 1 – Réhabilitation des réseaux

L'opération 1 vise la réhabilitation des réseaux d'eau potable. Elle correspond essentiellement à des projets préalablement engagés par les communes de Cabrières et Lieuran Cabrières.

En complément de ces projets initiés par les communes, on retrouve également le projet de réhabilitation des réseaux de Brignac à prévoir par opportunité compte tenu des travaux à engager sur le volet assainissement ; ainsi qu'une ligne budgétaire pour faire face à d'éventuels dysfonctionnements.

Opération 2 – Travaux de mise en conformité des captages AEP

L'opération 2 correspond essentiellement à des projets préalablement engagés par les communes de Mérifons (travaux de mise en conformité inscrits dans la DUP) et Canet (travaux de création d'un nouveau forage).

En complément de ces projets initiés par les communes, on retrouve également une ligne budgétaire pour faire face à d'éventuels dysfonctionnements.

Opération 3 – Projets intercommunaux

L'opération 3 correspond aux projets intercommunaux tels que présentés lors de comités techniques de 2017, à savoir :

- la réalisation du Schéma Directeur Intercommunal (237 000 euros);
- la mise en place de la télégestion sur les ouvrages d'eau potable (553 000 euros).

Opération 4 – Mise en place du service

L'opération 4 correspond à l'ensemble des dépenses nécessaires à la mise en place de la régie intercommunale (bâtiment, informatique, logiciel de facturation, outillage, véhicules,...).

Opération 5 – Opérations antérieures

L'opération 5 correspond à l'ensemble des restes à réaliser transmis par les communes.

Autres dépenses d'investissement.

Ces autres dépenses sont composées du remboursement du capital pour un montant de 295 657 euros, des opérations d'ordre que l'on retrouve en recette d'exploitation (106 834 euros), ainsi que la somme de 20 000 euros destinée en dépenses imprévues.

2.2. Les recettes d'investissement

Les ressources d'investissement se composent :

- Des subventions d'investissement, pour un montant de 1 049 438 euros (45 % des recettes d'investissement), émanant essentiellement de l'Agence de l'Eau RMC et du CD34. Elles incluent les subventions préalablement accordées, ainsi que celles qui ont fait l'objet d'une demande de subventions,
- D'une avance remboursable de l'Agence de l'Eau RMC, pour un montant de 144 434 euros,
- D'opérations d'ordre (virement de section et amortissement).

L'équilibre de la section investissement est assuré par un emprunt à hauteur de 743 338 euros.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE EAU « PERETOISE »

Section Exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 114,00	70	Produits des services	24 507,00
012	Charges de personnel	3 232,00	77	Produits exceptionnels	14 000,00
014	Atténuation de produits	1 000,00	042	Opérations d'ordre	7 883,00
023	Virement à la SI	4 237,00			
042	Opérations d'ordre	23 737,00			
66	Charges financières	12 070,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
Total Fonctionnement		46 390,00	Total Fonctionnement		46 390,00
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	18 586,00	13	subventions	13 271,00
16	Remboursement capital emprunts	18 400,00	16	Emprunt/avance	3 624,00
040	Opération d'ordre	7 883,00	021	Virement de la SF	4 237,00
			040	Opération d'ordre	23 737,00
Total Investissement		44 869,00	Total Investissement		44 869,00

1. La section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 46 390 euros dont 77 % correspondant aux opérations d'ordre et charges financières antérieures. De plus, la section d'exploitation effectue un virement à la section investissement d'un montant de 4 237 euros.

Les recettes d'exploitation sont constituées de :

- 24 507 euros correspondant à la surtaxe appliquée sur la facture d'eau des abonnés, soit 52% des recettes,
- 14 000 euros de recettes exceptionnelles dont 13 000 euros correspondant à la participation exceptionnelle de la commune,
- 7 883 euros d'opérations d'ordre.

2. La section investissement

Les dépenses d'investissement correspondent :

- A des dépenses d'opération, d'un montant de 18 586 euros et correspondant à la part relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable intercommunal,
- Aux remboursements du capital de la dette,
- Aux opérations d'ordre entre sections.

Les recettes d'investissement correspondent :

- Aux subventions accordées pour la réalisation du schéma directeur intercommunal et qui représentent 30 % des recettes d'investissement,
- A l'avance remboursable attribuée par l'Agence de l'Eau dans le cadre du schéma directeur,
- Aux opérations d'ordre entre section.

Le virement de la section Exploitation pour un montant de 4 237 euros permet d'équilibrer la section investissement sans recours à l'emprunt.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE EAU

« DSP SAUR »

Section Exploitation					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
011	Charges à caractère général	22 042,00	70	Produits des services	394 571,00
012	Charges de personnel	51 784,00	77	Produits exceptionnels	1 000,00
022	Dépenses imprévues	8 000,00	042	Opérations d'ordre	29 320,00
023	Virement à la SI	349 832,84	002	Résultat reporté N-1	214 667,84
042	Opérations d'ordre	160 400,00			
65	Autres charges gestion courante	500,00			
66	Charges financières	46 000,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
Total Fonctionnement		639 558,84	Total Fonctionnement		639 558,84
Section Investissement					
Chap.	Désignation	BP 2018	Chap.	Désignation	BP 2018
Op.	Total dépenses opérations	1 085 114,00	13	subventions	62 667,00
16	Remboursement capital emprunts	115 000,00	16	Emprunt/avance	537 049,85
020	Dépenses imprévues	60 000,00	021	Virement de la SF	349 832,84
040	Opération d'ordre	29 320,00	040	Opération d'ordre	160 400,00
			001	Résultat reporté N-1	179 484,31
Total Investissement		1 289 434,00	Total Investissement		1 289 434,00

1. La section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 639 558,84 euros, dont 80 % correspondant aux virements entre section et opérations d'ordre. Le reste des dépenses se répartit majoritairement entre les charges à caractère général (études, remboursement d'honoraire,...), les charges de personnel (suivi du contrat de DSP, coordination technique avec le délégataire,...) et les charges financières.

Les recettes d'exploitation sont constituées de :

- 394 571 euros de produits de service et correspondant aux surtaxes appliquées aux factures d'eau des abonnés et reversés par la SAUR,
- 214 667,84 euros issus des résultats reportés,
- 29 320 euros d'opérations d'ordre.

2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent :

- A des dépenses d'opération, d'un montant de 1 085 114 euros. Ces dépenses intègrent :

- ✓ Les projets engagés préalablement par le SEPAC pour un montant de 997 345 euros (réhabilitation de réseau d'eau potable, recherche en eau, réhabilitation du forage de l'Aveyro),
 - ✓ La part relative à la réalisation du schéma directeur d'eau potable intercommunal pour un montant de 88 000 euros.
-
- Aux remboursements du capital de la dette,
 - Aux dépenses imprévues,
 - Aux opérations d'ordre entre section.

Les recettes d'investissement correspondent majoritairement:

- Au virement de la section d'exploitation,
- Aux résultats reportés de l'année 2017,
- Aux subventions accordées pour la réalisation du schéma directeur intercommunal,
- Aux opérations d'ordre entre section.

La section investissement est équilibrée par le recours à un nouvel emprunt d'un montant de 537 049,85 euros.

